

CONTRÔLE DE LA JURIDICTION FINANCIÈRE

Connaître son déroulement, sa finalité et ses enjeux pour mieux le préparer

1 JOUR, 7 HEURES

GOVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CODE : GJU08

Objectifs de la formation

- Comprendre le rôle des chambres régionales des comptes dans le contrôle de la gestion financière des collectivités territoriales
- Savoir préparer un contrôle
- Maîtriser les règles de communication

Animée par

- MARTIN - GENIER Patrick
Magistrat,

Public concernés

- Directeur(trice) Général(e) des Services ;
Directeur(trice) et Responsable des Affaires Juridiques ; Directeur(trice) des Finances et du Contrôle de Gestion ; Juriste

Dates

Critères d'admission

- Aucun pré-requis. Sensibilité au contrôle de gestion et à la sécurisation des actes

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation

Comprendre l'organisation du contrôle financier local et ses acteurs

Cadre général de l'intervention des CRC : missions régulières et missions commanditées

Quel est le périmètre d'intervention des CRC au niveau local

Quelles sont les caractéristiques et spécificités de l'activité des juridictions financières

Comprendre les grands types d'objectifs poursuivis par les contrôles

- La régularité des actes
- L'économie des moyens mis en œuvre
- L'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Comprendre le cadre des missions juridictionnelles de la chambre régionale des comptes

En lien avec le processus budgétaire : budget non adopté, déposé hors délai, présentant un déséquilibre, etc

En lien avec des contestations émises par des tiers à la collectivité : problème de dépenses obligatoires mal évaluées ou non inscrites au budget

Intégrer les points clés de la démarche de contrôle : déclenchement de la procédure et conduite de l'instruction

Le programme de travail annuel : qui décide du contrôle et dans quelles conditions

Le déroulement du contrôle étape par étape

Comment préparer le contrôle côté collectivité

L'arrivée dans la collectivité

- quels sont les actes juridiques susceptibles d'être contrôlés
- comment gérer l'accueil et les relations avec le juge financier

La rencontre avec le/la responsable politique

Quelles sont les modalités du contrôle

- les locaux mis à disposition
 - la rencontre avec les fonctionnaires territoriaux
 - les moyens mis à disposition
-

Maîtriser les règles de communication tout au long de la procédure

Les différents stades de production du rapport (provisoire, définitif) et les interactions avec la collectivité

La réception du rapport et sa communication à l'assemblée délibérante

La procédure devant les chambres régionales des comptes

Une procédure écrite, contradictoire et secrète

Des décisions collégiales
